



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 40  
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat  
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

## **PAR COURRIEL**

Département fédéral de l'environnement, des transports,  
de l'énergie et de la communication DETEC  
3003 Berne

*Courriel* : [Verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:Verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

*Fribourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2024*

2024-902

### **Révision de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (rémunération du capital investi dans le réseau électrique et les installations bénéficiant d'un encouragement pour la production d'électricité issue d'énergies renouvelables) – Procédure de consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 14 juin 2024 sur l'objet cité en titre, lequel a retenu toute notre attention. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre détermination y relative.

Après analyse des documents transmis, nous vous informons que le Conseil d'Etat se rallie à la prise de position du 7 août 2024 de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), laquelle propose de renoncer à une modification de la méthode de calcul du WACC ou, au cas où le Conseil fédéral décidait de maintenir la révision proposée, de radier de l'annexe, ch. 4.2, la phrase suivante : « Celui-ci fait chaque année l'objet d'une vérification, et, si possible, d'une amélioration ».

En vous remerciant de nous avoir consultés et de bien vouloir prendre en compte notre détermination, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

**Au nom du Conseil d'Etat :**

Jean-Pierre Siggen, Président



Danielle Gagnaux-Morel, Chancelière d'Etat

**Copie**

—

à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;  
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ;  
à la Direction des finances ;  
à la Chancellerie d'Etat.